Accusé de réception en préfecture
036-283600120-20180604-B4-DE
Date de télétransmission : 04/06/2018
Date de réception préfecture : 04/06/2018

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juin 2018

Délibération B4

Avenant n° 5 à la convention relative aux clichés pulmonaires effectués au centre hospitalier de Châteauroux.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet d'avenant n°5 à la convention relative aux clichés pulmonaires effectués au centre hospitalier de Châteauroux ;

DECIDE

Article unique : l'avenant n°5, ci-annexé, à la convention relative aux clichés pulmonaires effectués au centre hospitalier de Châteauroux est approuvé et monsieur le président est autorisé à le signer.

Serge DESCOUT